

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Fonds en euros II du contrat CONSERVATEUR PRIVILÈGE et CONSERVATEUR CAPITALISATION PRIVILÈGE

Initiateur du produit : Les Assurances Mutuelles Le Conservateur - Société à forme tontinière régie par le Code des assurances.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris. www.conservateur.fr. Appelez le 01 53 65 72 31 pour de plus amples informations.
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),
4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.
Date de la dernière révision : 11/11/2024*

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Le produit Fonds en euros II est un Support d'investissement libellé en euros (ci-après «le Fonds en euros II») des contrats Conservateur Privilège et Conservateur Capitalisation Privilège (contrat d'assurance-vie), géré de manière cantonnée par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur (ci-après «l'Assureur») entreprise régie par le Code des assurances. C'est une des options d'investissement sous-jacentes de ce contrat.

Objectifs

Le Fonds en euros II vise une progression régulière de l'épargne investie. Le capital investi sur le Fonds en euros II comporte une garantie en capital, au moins égale au capital qui y est investi, net de l'ensemble des frais, de tous les désinvestissements notamment par rachats ou arbitrages, et des prélèvements affectant ce fonds. Ces prélèvements comprennent notamment les frais de gestion des capitaux gérés ainsi que les prélèvements fiscaux et sociaux.

Le Fonds en euros II est géré par l'Assureur de manière cantonnée, ainsi les actifs et la trésorerie qui le constituent sont-ils gérés de manière indépendante des autres Supports en euros de l'Assureur.

Le Fonds en euros II est majoritairement investi (environ 80 %) sur des obligations d'entreprises, d'État et financières. Il peut également être exposé au marché actions (actions françaises, européennes et internationales), au marché immobilier ainsi qu'à des actifs de long terme ou monétaires. Les diverses expositions sont réalisées directement ou à travers l'investissement en Organismes de Placement Collectif.

Au début de chaque exercice civil, l'Assureur fixe pour cet exercice un taux brut minimum garanti, conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le taux brut minimum garanti est au plus égal à 80 % de la moyenne des taux de revalorisation dont a bénéficié le capital investi sur le Fonds en euros II du contrat durant les deux exercices précédents. Les bonifications de taux de revalorisation éventuelles sont exclues de l'assiette de calcul du taux brut minimum garanti. Le taux brut minimum garanti, brut de prélèvements sociaux et fiscaux, et diminué des frais de gestion, sera utilisé pour revaloriser le capital investi sur le Fonds en euros II au cours de l'exercice civil, notamment en cas de règlement de prestation. Cette revalorisation sera effectuée prorata temporis, quotidiennement à compter de la date de valorisation à minuit.

Au 31 décembre de chaque exercice civil, le capital investi sur le Fonds en euros II est revalorisé, notamment en fonction du taux moyen des placements de ce même Fonds en euros II sous la forme d'une participation aux bénéfices techniques et financiers. Le taux de revalorisation est déterminé dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le taux de revalorisation attribué à effet du 31 décembre est définitivement acquis. Au 31 décembre de chaque exercice civil, le capital investi sur le Fonds en euros II pourra bénéficier d'une bonification du taux de revalorisation, qui sera notamment fonction :

- du montant total de la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice ;
- de la proportion moyenne du capital investi sur les Supports en unités de compte au cours de l'exercice écoulé. L'évaluation est faite en intégrant les opérations réalisées durant l'exercice sur les différents Supports (rachats, versements, arbitrages). Le calcul est réalisé selon une fréquence mensuelle.

Investisseurs de détail visés

Ce produit peut être souscrit par les souscripteurs des contrats Conservateur Privilège et Conservateur Capitalisation Privilège. Il ne nécessite pas une connaissance particulière des marchés financiers et s'adresse aux épargnants ne souhaitant pas s'exposer à des pertes en capital significatives et acceptant un rendement financier potentiellement faible. La part investie par le souscripteur dans ce produit doit dépendre de sa situation financière et de la répartition actuelle de son patrimoine, de ses besoins et objectifs. Il peut s'agir de constituer un capital en préparation d'un projet important, de faire fructifier l'épargne, de transmettre du patrimoine ou de préparer la retraite.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



RISQUE LE PLUS FAIBLE

RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an (durée de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous demandez un rachat partiel ou total avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés, ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2 qui est un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le capital investi sur le Fonds en euros II comporte une garantie en capital, au moins égale au capital qui y est investi, net de l'ensemble des frais, de tous les désinvestissements notamment par rachats ou arbitrages, et des prélèvements affectant ce fonds, en ce compris les frais de gestion des capitaux gérés ainsi que les prélèvements fiscaux et sociaux. Ceci vous donne droit à la restitution de 100 % du capital investi sur le Fonds en euros II qui est ainsi défini. L'Assureur prélève des frais de gestion sur ce support, ce qui est susceptible d'en réduire la valeur du capital constitué d'au plus 0,96 % par an. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté en page précédente ne tient pas compte de cette protection.

* Calculé sur la base de données établies au 23/09/2024.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours de la dernière année. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les rendements annuels moyens ci-dessous ne tiennent pas compte de l'éventuelle bonification de taux de revalorisation pouvant s'ajouter au taux de participation aux bénéfices du fonds en euros de votre contrat*, en fonction des critères suivants :

- le montant total de la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice ;
- la proportion moyenne de la valeur de rachat investie en unités de compte au cours de l'exercice écoulé.

* Cf. Conditions générales valant note d'information.

Période de détention recommandée : 1 an		
Exemple d'investissement : 10 000 Euros		
Scénario		Si vous sortez après 1 an
Minimum	10 000 Euros	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000 0,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000 0,00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000 0,00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 351 3,51%

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- 10 000 euros sont investis

	Si vous sortez au bout d'un an
Coûts Totaux	54
Incidence des coûts annuels(*)	0,54%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,39 % avant déduction des coûts et de 0,00 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après un an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0,00%
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,51% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,51%
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coût de transaction pour ce produit	0,03%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0,00%

Aux coûts présentés dans le tableau précédent s'ajoutent les frais propres aux contrats Conservateur Privilège et Conservateur Capitalisation Privilège que vous avez souscrit. Nous vous invitons à vous reporter au document d'informations clés de ce contrat.